

Tarifs 2023/2024

Les tarifs mensuels sont calculés sur la base de 10 mois.

Contribution des familles à la scolarité

Tarifs mensuels sur la base de 10 mois calculés en fonction du **quotient familial (QF)** obtenu en divisant le revenu fiscal de référence par le nombre de parts selon les modalités suivantes :

Tarif A QF inférieur à 8000€ 103€	Tarif B QF entre 8000€ et 20000€ 119€	Tarif C QF supérieur à 20000€ 129€
--	--	---

- Pour les tranches **A** et **B**, fournir une copie du **dernier avis d'imposition**.
- Pour les situations de garde alternée, de concubinage : **un avis de chacun des parents est exigé**.
- **Réduction famille nombreuse** : 50% sur la contribution familiale du 3^e enfant et gratuité à partir du 4^e.
- Assurance scolaire incluse

Restauration scolaire

Subvention de 1,20 € par repas pour les écoliers antibois sous réserve d'une reconduction par la ville.

Demi-pension Tarif mensuel sur la base de 10 mois 105€	Externat Tarif pour un repas 8€30
---	--

Garderie et étude

Garderie du matin 7h30-8h25 50€	Etude ou garderie courte 16h45 -17h45 60€	Etude ou garderie longue 16h45 -18h25 80€	Etude surveillée collège 16h45-17h45 60€
--	--	--	---

Frais annuels

Cotisation APEL Montant par famille 25€	Frais de dossier inscription fixes et non remboursables 60€
--	--